



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

PROJET DE
TERRITOIRE DU **Midour**

**COMPTE RENDU DU SIXIEME COMITE DE PILOTAGE
DU PROJET DE TERRITOIRE DU MIDOUR
Le 05 octobre 2018 à 15h00 à Mont de Marsan**

Date d'invitation : 05 septembre 2018

Pièces jointes :

Diaporama de présentation du COPIL
Note de synthèse sur le rapport d'expertise nationale sur les projets
de territoire
Feuille d'émergence

Liste de présence : cf. liste d'émergence en pièce jointe

ORDRE DU JOUR :

- Introduction du comité de pilotage par M. Paul Carrère, président de l'Institution Adour
- Point d'information : rapport de la cellule d'expertise sur les projets de territoire
- Avancement du projet de territoire du Midour
 - Construction du programme d'actions : premières fiches actions
 - Objectivation des actions et de leurs impacts potentiels : travail avec les acteurs du territoire
- Analyse des scénarii du projet de territoire
 - Enjeux et objectifs de l'analyse
 - Mission du prestataire et calendrier de l'étude
 - Présentation des scénarii et des critères d'impacts à étudier

I. Introduction du comité de pilotage

Paul Carrère (président de l'IA et de la CLE Midouze) salue Mme la Préfète du Gers, Catherine Seguin, et M. le Préfet des Landes, Frédéric Perissat, ainsi que l'ensemble des acteurs présents.

Il introduit la réunion et présente l'ordre du jour du comité de pilotage.

II. Point d'information : rapport de la cellule d'expertise sur les projets de territoire

Cf. diaporama de présentation du COPIL et note de synthèse du rapport d'expertise.

III. Avancement du projet de territoire et perspectives d'actions

Marion Alvarez (IA) présente la phase de construction du programme d'actions avec les premières fiches actions et le travail d'objectivation des actions et de leurs impacts potentiels.

Concernant l'action de réutilisation des eaux usées traitées des stations d'épuration, il est précisé que les études en cours concernent un traitement tertiaire avant épandage qui permet d'obtenir une eau de qualité B, utilisable sur les cultures céréalières et non sur des cultures légumières ou bio.

Luc Réquier (Vivadour) demande, dans ce cas-là, pourquoi il n'est pas envisagé de traiter directement pour obtenir une qualité A afin que les maraîchers et les agriculteurs bio puissent l'utiliser (ou que cela entraîne un changement de production sur le bassin concerné par la réutilisation), d'autant que le projet de la STEP de Mont de Marsan concerne un bassin de production péri-urbain et qu'il pourrait y avoir des débouchés vis-à-vis de ces cultures.

Paul Carrère (IA - CLE Midouze) répond qu'il faudrait effectivement évaluer le coût de cette option.

Concernant les filières et les nouvelles cultures à promouvoir, Serge Jourdan (Syndicat Midouze) remarque qu'il faudrait réaliser une analyse prospective concernant les cultures qui pourraient être valorisées sur le territoire.

Paul Carrère (IA - CLE Midouze) abonde dans ce sens et précise que c'est en partie l'objet des scénarii d'Adour 2050 et des scénarii du Projet de Territoire du Midour.

Bruno Sirven (Arbre et Paysage 32) demande si cette étude doit porter sur le territoire du Midour ou plus largement à l'échelle du bassin de l'Adour, des départements, des régions, etc. afin de prospecter plus largement et de prendre en compte tous les débouchés possibles.

M. le Préfet des Landes répond que le projet de territoire du Midour est précurseur, notamment de par son large spectre d'actions. Il propose que nous expérimentions nos fiches actions à l'échelle du bassin dans un premier temps pour qu'ensuite il y ait un effet « boule de neige ».

Paul Carrère (IA - CLE Midouze) précise qu'un travail collaboratif à l'échelle du bassin de l'Adour est mené dans le cadre de l'étude Adour 2050 et qu'il y a bien des échanges sur le sujet.

Véronique Mabrut (AEAG) insiste sur la spécificité du bassin versant du Midour et notamment de sa typologie de sol particulière qui implique ainsi que certaines cultures peuvent ou ne peuvent pas être mises en place contrairement au reste du bassin de l'Adour par exemple.

Concernant le programme d'actions, Véronique Mabrut (AEAG) précise qu'il y a des actions qu'il est possible et qu'il faudra mettre en œuvre dès 2019, et qu'il ne faut pas attendre d'avoir finalisé l'ensemble du programme d'actions pour les lancer.



IV. Analyse des scénarii du projet de territoire

Il est prévu que cette analyse soit réalisée par un prestataire extérieur. La consultation s'est terminée le 1^{er} octobre mais il n'y a eu aucune réponse.

L'Institution Adour a donc relancé en urgence une consultation pour trois semaines en allotissant cette fois le marché.

M. le Préfet des Landes comprend l'utilité de prendre un prestataire extérieur, notamment vis-à-vis de l'impartialité de l'étude. Cependant, il peut également comprendre pourquoi aucun bureau d'étude n'a répondu à l'appel d'offre au vu de la complexité de l'étude, du temps imparti et de la compilation de données nombreuses que cela demande. Il redoute que nous perdions du temps à vouloir viser l'excellence.

Il n'est pas opposé à la relance du marché mais il reste attentif au calendrier. Le projet de territoire du Midour est regardé. Il ne faudrait pas s'engager dans des démarches dilatoires.

Jean Yves Madec (garant de la concertation) partage l'inquiétude de M. le Préfet des Landes. Cependant, il est nécessaire de préciser les besoins vis-à-vis d'un ouvrage de retenue d'eau.

L'analyse est donc nécessaire mais elle doit également se faire rapidement.

Par contre, la prochaine étape qui concernera le choix définitif des solutions du projet de territoire nécessite absolument une phase de concertation et il sera important de prendre le temps qu'il faudra pour la mener à bien. Il faudra soumettre à la concertation la plus vaste possible le choix des solutions du projet de territoire.

Véronique Mabrut (AEAG) demande, à ce sujet, quel niveau de connaissance les agriculteurs ont du projet de territoire.

Paul Carrère (IA - CLE Midouze) répond que plusieurs réunions publiques et ateliers de concertation ont eu lieu dans le cadre du projet de territoire. Il ajoute que chaque participant doit également être relais d'information. Concernant le monde agricole, chambres d'agriculture, coopératives, centres d'initiatives, groupements et associations sont présents et font le relais à leurs adhérents. Des agriculteurs sont aussi venus aux réunions publiques.

Par contre, certains ne s'y intéresseront uniquement qu'une fois les actions du projet de territoire décidées.

Il demande à Serge Jourdan (Syndicat Midou-Douze) quel est son avis sur l'analyse des scénarii.

Serge Jourdan (Syndicat Midou-Douze) lui répond que si le projet global est attaqué car l'étude des scénarii n'a pas été réalisée alors il faut bien évidemment la réaliser. Par contre, il y a de fortes chances que même si l'étude est réalisée, le projet soit tout de même attaqué. Il faudrait tout de même mener l'étude à bien afin de ne pas avoir de regrets.

Par ailleurs, le monde agricole attend que les actions soient discutées concrètement et il sera présent lors de cette phase de discussion.

M. le Préfet des Landes souhaite rassurer le garant de la concertation : les solutions seront bien évidemment soumises au grand public, comme cela a été le cas à toutes les étapes d'élaboration du projet de territoire. Par ailleurs, pour les ouvrages de stockage d'eau, il y aura de toute façon obligatoirement une étude d'impacts et une consultation publique.

Marc Payros (CC Armagnac Adour) rappelle que la philosophie du projet de territoire est de rendre la main aux acteurs du territoire concerné.



Luc Réquier (Vivadour) explique que le monde agricole s'interroge sur les autres actions du projet de territoire (autres qu'un ouvrage de stockage), qu'il est désespéré de voir aboutir une issue et qu'il a peur d'un contentieux concernant la création d'un ouvrage de stockage d'eau.

M. le Préfet des Landes rappelle que la vocation du projet de territoire n'est pas seulement de construire des ouvrages de stockage d'eau. Par ailleurs, il déclare qu'il y aura de toute façon des contentieux.

Bernard Grihon (Chambre d'Agriculture 40) rappelle que les agriculteurs vivent une période difficile en ce moment, dans le Gers encore plus que dans les Landes. Son collègue Julien Rabe, qui s'occupe des projets de réutilisation des eaux usées, a rencontré les agriculteurs qui seraient concernés par le projet de la STEP de Conte (agriculteurs du bassin du Ludon) : ce projet ne se fera pas facilement, cela dépend de l'âge des agriculteurs, s'il y a des repreneurs, si les agriculteurs sont en fermage et si les propriétaires des parcelles acceptent le projet, etc.

Le projet de territoire est basé sur des actions complémentaires les unes des autres. Il est nécessaire de réaliser un plan d'actions très précis et de débiter l'ensemble des actions en même temps.

Bruno Sirven (Arbre et Paysage 32) attire l'attention sur la nécessité de mener des actions de communication dans le cadre du projet de territoire.

Marion Alvarez (IA) répond qu'effectivement la communication, la sensibilisation et la valorisation des acteurs engagés dans les actions du projet sont indispensables pour que les actions soient mises en œuvre et que le projet réussisse. C'est pour cela qu'une des actions du projet est d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de communication et de sensibilisation qui concernera 4 axes : la profession agricole, le grand public, les collectivités et le scolaire.

Philippe Blachère (DDT32) remarque que les actions présentées lors du COPIL sont des actions techniques. Si nous voulons convaincre les agriculteurs et tout citoyen, il faut en effet réaliser des économies d'eau mais montrer également que l'irrigation a des motifs de subsister. Cela permet une économie sur le territoire. Nous ne pouvons pas imaginer arrêter le maïs du jour au lendemain.

Il est donc primordial que l'approche économique soit intégrée dans le choix des solutions.

Paul Carrère (IA - CLE Midouze) conclut donc qu'il est nécessaire de mener à bien l'analyse des scénarii dont l'approche économique et que si le marché est de nouveau infructueux, l'Institution Adour mènera l'étude. Il demande à Marion Alvarez (IA) de rappeler les délais à venir.

Marion Alvarez (IA) indique que, d'ici la fin de la consultation (29 octobre au soir), elle réalisera, avec le comité technique, un premier traitement des données concernant l'évaluation des besoins quantitatifs par scénario. Elle fera également la synthèse des données socio-économiques à disposition à ce jour. Un comité technique est prévu le 5 novembre pour valider le choix des prestataires ou décider de la marche à suivre si le marché est infructueux, ainsi que pour travailler sur le traitement des données.

Gérard Castet (CLE Midouze - CD32) souhaite donner son avis sur le projet de territoire : pour lui, il n'y a pas d'avancée, le processus est très lent. Cela n'avance pas assez vite et il pense que les gens vont se lasser.

Catherine Letaconoux (Amis de la Terre 40) rétorque qu'il ne s'agit pas de construire des ouvrages de stockage sans demander l'avis des acteurs et citoyens du territoire. Il ne faut pas oublier que l'eau est un bien commun. Le projet de territoire du Midour comprend beaucoup d'actions qu'il ne faut pas écarter.



Paul Carrère (IA - CLE Midouze) répond également à Gérard Castets (CLE Midouze - CD32) : le projet de territoire est un passage obligé pour la construction d'ouvrage de stockage. L'avantage d'avoir été l'un des premiers à être élaboré est l'accompagnement des services de l'Etat. Les objectifs du projet de territoire du Midour sont très ambitieux et l'acceptabilité de tous est recherchée.

Par ailleurs, les actions ciblées pour l'agriculture émane des acteurs agricoles eux-mêmes.

L'eau doit être partagée et elle est indispensable à l'économie du territoire. Il est donc primordial que le projet soit partagé par la majorité des acteurs.

Deux ans pour élaborer un tel projet c'est le minimum.

Il faut expliquer et discuter la création d'ouvrages de stockage.

Jean Yves Madec (garant de la concertation) rappelle que pour le barrage de Sivens, brûler les étapes n'a pas fonctionné. Aussi, actuellement, la création du lac de Caussade dans le Lot-et-Garonne est sujette à débat, aucune concertation n'a été réalisée au préalable de l'autorisation préfectorale qui est maintenant attaquée, et les porteurs du projet souhaitent passer en force.

CONCLUSIONS DE LA REUNION

Mme la Préfète du Gers indique que c'était son premier comité de pilotage du Projet de Territoire du Midour. Elle est impressionnée par le travail qui a été fait en 24 mois.

Elle remarque qu'il faut effectivement aller vite mais qu'il faut aussi être pragmatique : c'est un projet partagé, le projet de territoire du Midour est l'exemple parfait de ce que doit être ce type de projet. L'atout majeur du projet de territoire du Midour est l'association de tous les acteurs du territoire et de l'ouverture du débat au public. Ces ambitions justifient que l'on prenne du temps.

Par ailleurs, il faut assumer ce qui est produit au travers des scénarii et des fiches actions. C'est un plan d'actions partagé que nous devons assumer. Si mandater un prestataire extérieur pour l'analyse des scénarii apporte de la valeur ajoutée alors il faut effectivement prendre ce prestataire. Si c'est uniquement pour justifier de la neutralité de l'analyse, ce n'est pas forcément nécessaire car c'est un projet partagé.

Elle rappelle ensuite la complexité réglementaire et la complexité de mise en œuvre qui concernent certaines actions du projet. Elle ajoute que certaines actions peuvent déjà avancer.

M. le Préfet des Landes conclut la réunion en rappelant qu'il ne cautionnera pas les décisions dilatoires dans l'avancement du projet.

Par contre, il insiste sur le fait qu'il ne faut pas se démobiliser alors que le projet touche à sa fin et ne pas douter de la finalisation de l'élaboration du programme d'actions.

Il est convaincu de l'exemplarité du projet ainsi que de son aboutissement : le projet de territoire du Midour est une vitrine de ce que doit être un projet de territoire.

Enfin, il remercie les acteurs pour leur participation ainsi que Mme la Préfète du Gers et Paul Carrère.

